



**L'expression de l'altérité et de la  
différence : les tours en '*autre que*' et  
'*différent que*' en français contemporain**

**Mohamed Galal**

Maître de conférences - Faculté des Lettres  
Université de Sohag

[mohamed\\_mostafa1@art.sohag.edu.eg](mailto:mohamed_mostafa1@art.sohag.edu.eg)

**Date de réception: 01/12/2021**

**Date d'acceptation: 18/1/2022**



**Résumé:**

Dans cet article, nous cherchons à fournir une description détaillée du fonctionnement sémantique et syntaxique de deux marqueurs de l'altérité et de la différence en français contemporain : *autre que* et *différent que*. Sur la base d'exemples authentiques, nous montrerons, d'abord, que *différent*, tout comme *autre*, peut avoir une forme corrélatrice en *que*. Ensuite, nous montrerons la différence entre deux tours en *autre*, que les travaux antérieurs n'ont pas pris en compte : (i) le premier tour est de type non contigu (*autre X que Y*) et (ii) le deuxième est de type contigu (*X autre que Y*). Le premier s'apparente aux constructions comparatives, alors que le deuxième exprime une altérité ou non-identité. Puis, nous faisons la distinction entre plusieurs sens exprimés par *autre que* contigu, soit l'altérité, la restriction, l'exception, la réserve et l'addition. Nous proposons, enfin, d'analyser les constructions régies par *autre que* et *différent que* en tant que *listes paradigmatiques*. Cette notion rassemble les constructions dans lesquelles plusieurs éléments peuvent occuper la même position syntaxique, comme c'est le cas dans la coordination, la reformulation, la disfluençe, l'exception, etc.

**Mots-clés :** *autre que*; *différent que*; altérité; listes paradigmatiques; corrélation

**ملخص:**

تهدف هذه الدراسة إلى تقديم وصف دلالي وتركيبى مفصل للجمل التي تشتمل علي تعبيران من تعابير المغايرة والإختلاف في اللغة الفرنسية المعاصرة، وهما التعبيران *autre que* و *que différent*. توضح الدراسة أن الأداة *différent*، تمامًا مثل *autre*، لها بنية متلازمة الارتباط مع *que*، وذلك استناداً على ذخيرة لغوية مختبرة. ثم تُبين الدراسة الفارق بين بنيتين مختلفتين للتعبير *autre que* لم يتم تناولهما في الدراسات السابقة: البنية الأولى هي البنية غير المتجاورة، علي النمط *X autre que Y*، والبنية الثانية هي البنية المتجاورة، علي النمط *autre X que Y* البنية الأولى تُعبر عن المقارنة، بينما تُعبر الثانية عن المغايرة أو عدم التطابق. وتُبين الدراسة الدلالات المختلفة التي تُعبر عنها الجمل التي تحتوي علي البنية المتجاورة؛ هذه الدلالات هي المغايرة والقصر أو الحصر والاستثناء والتجنيب والإضافة. تقترح الدراسة، أخيراً، تحليلاً للتراكيب المكونة بالتعبيرين *autre que* و *différent que* في اللغة الفرنسية، يضعها ضمن تراكيب "القوائم/المتراصات الاستبدالية". في هذا النوع من التراكيب يمكن لمكوئين من مكونات الجملة أن يتخذا نفس الموقع النحوي، كما هو الحال في تراكيب العطف والصيغة المُعادة والاستثناء، وغيرها.

**الكلمات المفتاحية:** *autre que*، *différent que*، القوائم الاستبدالية، المغايرة، التراكيب متلازمة الارتباط

## 1. Introduction

En français, les unités lexicales *autre* et *différent* servent à exprimer une altérité et/ou une différence entre deux éléments. Dans les exemples en [1], il s'agit d'une relation d'altérité/de différence entre deux *sandwichs* : celui que *Pierre* a déjà pris et un autre *sandwich*, qui est de nature différente de celui que *Pierre* a déjà pris. Ce deuxième élément peut, cependant, se réaliser explicitement, comme dans les exemples en [2].

[1] a. Pierre a pris un **autre** sandwich.

b. Pierre a pris un sandwich **différent**.

[2] a. Pierre a pris un **autre** sandwich **que** celui de Paul.

b. Pierre a pris un sandwich **différent de** celui de Paul.

Dans cet article, nous nous intéressons en particulier aux constructions corrélatives en *que* de *autre* et de *différent*. Certains travaux ont été consacrés à l'étude des items *autre* et *différent* isolés (pour l'opposition *autre* vs *différent* voir Corteel et O'Connor, 2010 ; Tovenà et Van Peteghem, 2002, pour l'analyse sémantique de *autre* voir Van Peteghem, 1995 ; Amsili et Beyssade, 2016 et pour la catégorie grammaticale de *autre* voir Van Peteghem, 1999 ; Schnedecker, 2006). Mais très peu de travaux ont été consacrés à l'étude des propriétés sémantiques et syntaxiques des emplois corrélatifs de *autre* et de *différent* (voir pour *autre que* Van Peteghem, 2000 ; Corteel, 2010 ; Roussarie, 2014).

Sur la base d'exemples authentiques collectés dans plusieurs sources (treebanks, web, etc.), notre argumentation tentera de montrer que *différent*, tout comme *autre*, peut avoir une forme corrélatrice en *que* [3a] et que ces deux corrélatés, *autre/différent que*, servent à exprimer l'altérité ou la non-identité. Nous montrerons également que *autre* corrélatif possède deux formes, dont les distinctions sémantiques et syntaxiques sont très peu étudiées dans la littérature existante sur ce marqueur. Le premier est de type non contigu (*autre X que Y*) [3b] et le second est de type contigu (*X autre que Y*) [3c]. Notons que *différent que* ne peut se produire que dans le deuxième type [3d vs e].

- [3] a. Vivre dans une maison en province aura un impact **différent que** de vivre dans un studio d'une grande ville. (forbes.fr)
- b. « Les agriculteurs doivent suivre une **autre** voie **que** celle de l'agriculture intensive » (lemonde.fr)
- c. La vidéosurveillance installée dans un but **autre que** le contrôle de l'activité des salariés. (lemondedu-droit.fr).
- d. Dans l'ombre, il effectue un travail **différent que** celui devant les caméras et, bien évidemment, il travaille fort pour construire son esprit d'équipe. (danslescoulisses.com)
- e. \*Dans l'ombre, il effectue un **différent** travail **que** celui devant les caméras et, bien évidemment, il travaille fort pour construire son esprit d'équipe.

En plus du sens d'altérité ou de non-identité, *autre que* contigu se présente, d'ailleurs, comme un marqueur polysémique apte à exprimer plusieurs sens, à savoir la réserve [4a] et l'addition [4b] et en cooccurrence avec un quantifieur universel négatif ou une négation simple, ce marqueur exprime l'exception [4c] ou la restriction [4d].

- [4] a. L'Australie est le seul continent **autre que** l'Antarctique où les animaux ont évolué en l'absence de chats [...]. (lemonde.fr)
- b. Qui, **autre que** moi, ici, peut se permettre de prendre beaucoup de temps pour parler simplement ? [...]. (la-nouvellerepublique.fr)
- c. **Aucun** budget **autre que** celui des armées ne sera augmenté. (lemonde.fr)
- d. Une des révolutions de 2020 n'est **autre que** les écouteurs sans fil ! (lefigaro.fr)

Du point de vue de la syntaxe, nous proposons d'analyser les constructions introduites par *autre que* et *différent que* comme cas de listes paradigmatiques (cf. Blanche-Benveniste, 1990 ; Gerdes et Kahane, 2009 ; 2015 ; Kahane et Pietrandrea, 2012 ; Nølke, 1983), constructions dans lesquelles deux ou plusieurs éléments peuvent occuper la même position syntaxique et dont le cas le plus connu est la coordination. En effet, ces marqueurs mettent en relation deux éléments X et Y, l'un à droite, l'autre à gauche du marqueur, le tout formant une liste paradigmatique occupant une unique position syntaxique dans l'énoncé.

L'article se structure de la façon suivante : dans la section 2, nous montrerons la possibilité pour *différent* d'avoir un complément en *que* et nous aborderons les différences en comportement distributionnel entre *autre* et *différent*. Dans les sections 3 et 4, nous récapitulerons les différentes analyses sémantiques et syntaxiques existantes dans la littérature sur les items *autre* et *différent* et les différentes tentatives de catégorisation. La section 5 sera consacrée à l'étude des propriétés sémantiques des marqueurs *autre que* et *différent que* en montrant les liens avec l'altérité, la restriction, l'exception, la réserve et l'addition. Dans la section 6, nous proposons une analyse syntaxique de ces deux marqueurs en tant que listes paradigmatiques. La section 7 sera consacré à l'étude du statut de *que* régi par *autre* et *différent*.

## **2. Remarques préliminaires : *différent* peut aussi être suivi de *que* subordonnant**

Etymologiquement, *autre* est issu du verbe latin *alter* ('altérer') signifiant rendre autre (*Le Petit Robert*) et *différent* est emprunté au latin *differens*, participe présent de *differe* ('différer') (*TLFi*). Les items *autre* et *différent* ont une sémantique proche. Cependant, en syntaxe, ces unités se comportent différemment. Plusieurs différences en comportement distributionnel entre *autre* et *différent* sont observées dans les études antérieures. (cf. Tovina et Van Peteghem, 2002 ; Corteel et O'Connor, 2010). Nous en citerons trois.

Premièrement, bien que les deux unités présentent la possibilité d'avoir un complément comparatif implicite ou explicite (cf. [1])



et [2] *supra*), ce complément se réalise, généralement, d'une manière différente : *autre* est toujours suivi par le subordonnant *que* et *différent* est suivi par la préposition *de*, typiquement adjectivale. Sur la base d'exemples authentiques, nous montrons que *différent* peut aussi être suivi de *que* subordonnant. En effet, le complément nominal n'est pas le seul possible dans le cas de *différent*. En plus du complément nominal où la commutation entre le *que* subordonnant et la préposition *de* est possible [5a, b], *différent* peut aussi avoir un complément infinitival [6a], phrastique [6b] adverbial [6d] ou même prépositionnel (cf. [3b] et [6d]) où la commutation entre le *que* et le *de* est impossible [6d vs e]. Cela peut expliquer pourquoi le *que* remplace le *de* dans certains cas.

- [5] a. Celui-ci indique également que le virus concerné par ce brevet est **différent que** celui qui a été détecté en Chine en décembre dernier. (ladepeche.fr)
- b. Celui-ci indique également que le virus concerné par ce brevet est **différent de** celui qui a été détecté en Chine en décembre dernier.
- [6] a. On nous dit que la capacité des soins intensifs va prochainement être à 200 %, que ça va être vraiment **différent que** faire du nursing. (onfr.tfo.org)
- b. Siwan Lillicrap (Pays de Galles) à propos de la nouvelle équipe : « Nous allons jouer un rugby **différent**

**que** ce que l'on faisait jusqu'alors et faire en fonction de ce qui nous opposera. (women.rugby)

c. Même si l'ameublement est un peu **différent qu'**autrefois, au moins vous êtes dans les mêmes murs que les rois ont vécu autrefois. (alamandre-valdeloire.com)

d. C'est un monde **différent que** dans le junior, mais j'ai adoré ça. (lanouvelle.net)

e. \*C'est un monde **différent de** dans le junior, mais j'ai adoré ça.

Deuxièmement, *différent* est normalement en position postposée par rapport au nom qu'il modifie, alors que *autre* est toujours en position antéposée [7a, b]. Par contre, *différent* permet une *lecture réciproque interne* (voir l'analyse sémantico-référentielle de *autre* et de *différent infra*. cf. Tovenà et Van Peteghem, 2002). Dans ce cas, *différent* est antéposé au nom [8a]. *Autre* s'interprète nécessairement comme des anaphoriques (cf. Van Peteghem, 1995 ; 1997) [8b].

[7] a. J'ai lu un livre **différent** vs \*j'ai lu un **différent** livre.

b. J'ai lu un **autre** livre vs \*j'ai lu un livre **autre**.

[8] a. Daniel a acheté **différents** livres. (Tovenà et Van Peteghem, 2002 : 5)

b. Daniel a acheté d'**autres** livres. (*ibid.* : 6)

Troisièmement, comme le montrent Tovenà et Van Peteghem (2002), *autre* semble ne pas être compatible avec un SN contenant un quantifieur universel du type *tout le monde*, *tous*, *chaque*, etc. Dans ce contexte, *différent* semble le choix le plus pertinent<sup>(1)</sup> [9a, b vs c, d]. Cependant, il faut bien noter que cette combinaison est admise dans le cas où *autre* a un complément comparatif, comme dans [9e].

- [9] a. ?**Chaque** fille a lu un **autre** livre. (Tovenà et Van Peteghem, 2002 : 6)
- b. **Chaque** fille a lu un livre **différent**. (*ibid.* : 6)
- c. ?**Tous** les enfants ont lu un **autre** livre. (*ibid.* : 6)
- d. **Tous** les enfants ont lu un livre **différent**. (*ibid.* : 6)
- e. **Chaque** fille a lu un **autre** livre que celui du professeur.

Avant d'aborder nos analyses de *autre que* et *différent que*, nous allons maintenant passer en revue les différentes analyses sémantiques et syntaxiques de *autre* et de *différent* isolés dans la littérature existante.

### 3. À propos de la sémantique de *autre* et de *différent*

L'objectif de cette section est de présenter les différentes analyses sémantiques proposées dans les études antérieures portant sur les unités *autre* et *différent*. Ces analyses seront présentées chronologiquement à partir de l'analyse de Harris (1968), puis,

celles de Van Peteghem (1995 ; 1999) et Corteel (2010 ; 2013) dans le cadre de la sémantique référentielle.

### 3.1 *Autre*, un adjectif à double sens : Harris (1968)

L'étude de Harris (1968) intitulée « French *autre*, a Classificational Crux » est considérée comme la première revue de questions portant sur *autre* (cf. Schnedecker, 2006 : 107-110). Dans son étude, Harris a défendu l'hypothèse que *autre* est, du point de vue de sa classe syntaxique, un adjectif (cf. section 4.1 *infra*). Du point de vue de la sémantique, il estime que *autre* exprime un double sens : un sens *relationnel*  $l^{(2)}$  (ou orientationnel) et un sens *qualitatif* (dit descriptif).

Dans l'emploi relationnel, *autre* a une fonction « déictique » qui consiste à isoler un segment d'un ensemble pour une considération particulière. Cet emploi s'opère des manières suivantes : (i) par une valeur additive, où *autre* peut être commuté avec *de plus* ou *supplémentaire* [10a], (ii) par relation de position [10b], où le sens peut être exprimé par l'adjectif anglais *further* et par une valeur soulignant le contraste entre deux classes, comme dans l'exemple en [10c].

[10] a. Une **autre** heure s'écoula. (= une heure **de plus** s'écoula). (Hugo, cité par Harris, 1968 : 461)

b. Chaque fois qu'une personne meurt, **les autres** sont nerveux pendant deux ou trois jours. (Camus, *ibid.* : 461)

c. Vous allez jouer, **nous autres** nous allons à la promenade. (Académie, *ibid.* : 461)

Dans l'emploi qualitatif, qui est le moins fréquent d'après Harris, *autre* signifie « qualitativement différent », comme illustré par les exemples en [11].

[11] a. Ce vin-ci est bien un **autre** vin que celui d'hier. (= **supérieur**). (Littré, *ibid.* : 461).

b. Elle lui semblait **autre**. (= **différente, changée**). (Zola, *ibid.* : 461).

c. Il la voyait **autre**. (Zola, *ibid.* : 461).

Selon Harris, les deux valeurs de *autre* précitées sont, d'ailleurs, confirmées par un comportement distributionnel différent. *Autre* relationnel ne peut être en cooccurrence avec une construction comparative [12a], alors que *autre* qualitatif présente cette possibilité [12b].

[12] a. \*Il est plus **autre** que moi. (*ibid.* : 461)

b. Elle est plus **autre que** je ne l'avais imaginée. (*ibid.* : 461)

De plus, *autre* relationnel permet la substitution avec *encore* [13a], alors que *autre* qualitatif ne le permet que difficilement. La paraphrase, dans ce cas, admet des intensifieurs du type *bien* ou *tout* [13b].

[13] a. Donnez-moi un **autre** café. (= Donnez-moi **encore** un café). (*ibid.* : 461)

b. C'est un **bien (tout) autre** café. (*ibid.* : 461)

### 3.2 L'analyse sémantico-référentielle de *autre* et de *différent* : trois lectures possibles

Dans le cadre d'une analyse sémantico-référentielle, *autre* et *différent* s'interprètent comme des adjectifs relationnels, c'est-à-dire des prédicats à deux arguments. Ces adjectifs établissent une relation entre au moins deux entités co-classifiées (Corteel, 2010 : 1649). Ils connaissent alors trois lectures différentes dont nous synthétisons ci-après les caractéristiques.

Van Peteghem s'est engagée depuis 1995 dans une série de travaux visant à mettre en évidence le fonctionnement sémantique de l'unité *autre*. Dans son analyse sémantico-référentielle, Van Peteghem (1995 ; 1997) a dégagé le caractère intrinsèquement anaphorique de *autre*. Cet élément, d'après Van Peteghem (1995), établit un lien entre le SN dans lequel il figure et un SN antécédent que l'auteur l'appelle le « repère ». Celui-ci peut apparaître soit dans le contexte gauche [14a], soit dans une structure corrélatrice en *que* comme [14b].

[14] a. Marie a été voir *Underground*. Pierre, lui, a préféré aller voir un **autre film**. (Van Peteghem, 2000 : 120)

b. Pierre a préféré aller voir un **autre film qu'*Underground***. (*ibid.* : 120)

La relation sémantique que *autre* entretient entre le SN dans lequel il figure et le repère est d'une valeur essentiellement négative. *Autre* présuppose que le référent du SN contenant *autre* appartient au même ensemble que celui du repère (l'ensemble de *films*, dans les exemples) et que ce référent est exclu comme référent potentiel du SN contenant *autre* (l'ensemble des films sans *Underground*). L'unité *autre* ne donne donc qu'une valeur négative à propos du SN. Cette valeur intrinsèque a été interprétée comme un moyen de nier une attente par Corteel (2010).

En revanche, l'unité *différent* ne connaît que rarement cet emploi anaphorique, ce qui est essentiellement dû, comme le montre Corteel (2013, p. 73), à la pauvreté sémantique de l'adjectif et au fait qu'il est pragmatiquement évident.

Mais, si *autre* est intrinsèquement anaphorique, *différent* permet, lorsqu'il ne régit pas de complément, deux lectures : une lecture réciproque interne et une lecture dépendante (cf. Tovenà et Van Peteghem, 2002 ; Corteel, 2013).

Dans la lecture réciproque interne, il s'agit d'un cas où *différent* établit une relation de différence entre les éléments de l'ensemble dénoté par le N qu'il modifie (cf. [15]). Ainsi, dans l'exemple [8a] ci-dessus repris sous [15a], le locuteur compare plusieurs lectures faites par *Daniel*. Comme le disent Tovenà et Van Peteghem (2002 : 4) : « Le seul argument qui peut varier est

l'objet, donc les événements de lecture se différencient par le fait qu'ils portent sur des livres différents. Les éléments comparés sont donc exprimés à l'intérieur d'un même SN ». Dans cet emploi, le SN contenant *différent* est toujours au pluriel. Une pluralité qui se comporte comme multiplicateur.

[15] a. Daniel a acheté **différents** livres. (Tovena et Van Peteghem, 2002 : 5)

b. Elle a acheté **différents** tableaux pour décorer son appartement. (Corteel, 2013 : 75)

Bien que cet emploi soit fréquent avec *différent*, *autre* en est exclu. Corteel (2013 : 75) explique ce refus de *autre* à cette interprétation : « *autre* n'a pas de vocation à exprimer une relation réciproque au sein d'un ensemble. En cas de lectures internes, tous les arguments de l'adjectif sont au même niveau sur le plan pragmatique. Mais, [...] *autre* présuppose l'antériorité d'une entité donnée, en négatif de laquelle se dessine le référent du SN contenant *autre* ».

La deuxième lecture de *différent* est celle que la littérature désigne par *la lecture dépendante*. Dans cet emploi « l'effet de multiplication est déclenché par un élément se trouvant en dehors du SN-hôte de *différent*, mais à l'intérieur de la phrase. » (Tovena et Van Peteghem, 2002 : 4). D'une façon générale, il s'agit



d'un SN, pluriel ou coordonné, mais il peut s'agir aussi d'un SN contenant un quantificateur universel :

- [16] a. Les filles ont acheté des livres **différents**. (Tovena et Van Peteghem, 2002 : 5)
- b. Daniel et Louise ont acheté des livres **différents**. (*ibid.* : 5)
- c. Chaque témoin a fourni une version **différente** des faits. (exemple de Laca et Tasmowski, 2001, cité par Corteel, 2013:76)

Cet emploi, comme le montre Corteel (2013 : 76), est fréquent dans le cas de *différent* et très rare avec *autre*, qui s'interprète plutôt, dans de tels contextes, comme anaphorique :

- [17] #Chaque témoin a fourni une **autre** version. (Corteel, 2013 : 76)

#### 4. Le statut catégoriel de *autre* et de *différent*

L'objectif de cette section est de passer en revue l'ensemble de la littérature grammaticale et linguistique portant la classe syntaxique de *autre* et *différent*. Nous essayons d'examiner les nombreuses tentatives de catégorisation proposées dans les études antérieures.

#### 4.1 *Autre*, débat autour de son statut : déterminant ou adjectif ?

*Autre* pose un problème concernant son statut catégoriel. Il existe dans la littérature de nombreuses tentatives de classification. Cette disparité revient, comme le montre Schnedecker (2006 : 107) à la suite de Harris (1968), aux critères de classification adoptés par les auteurs. Quelquefois, ils adoptent des critères sémantiques, d'autres fois, des critères syntaxiques et dans certains cas, ils mélangent les deux.

La grammaire traditionnelle classe *autre* parmi les adjectifs/pronoms indéfinis (Grevisse et Goosse, 2008 : 824-826), catégorie qui regroupe une variété de déterminants, c'est-à-dire les éléments qui peuvent introduire à eux seuls un nom dans la phrase, comme *plusieurs*, *quelques*, *certains*, etc. (Van Peteghem, 1999)<sup>(3)</sup>. Cependant, comme le montre Van Peteghem (1995) à la suite de Wanger et Pinchon (1962), le comportement de *autre*, dans cette catégorie, est un peu particulier étant donné que la sémantique de *autre*, tout comme celle de *même*, n'est pas *quantitative*, comme dans la majorité des indéfinis (*aucun*, *nul*, *plusieurs*, *quelques*, etc.), mais plutôt *qualitative*. De plus, du point de vue distributionnel, *autre* a un comportement non-identique à celui des autres indéfinis : *autre* peut se combiner

avec bien d'autres déterminants faisant partie de différentes familles de définis, indéfinis, interrogatifs et quantitatifs [18], ce qui va à l'encontre de l'hypothèse de l'incompatibilité des déterminants entre eux.

- [18] a. J'ai apporté **l'autre** livre, **cet autre** livre, **mon autre** livre. (Van Peteghem, 2000 : 150)
- b. j'ai eu **un autre** problème, **plusieurs/quelques autres** problèmes. (*ibid.* : 150)
- c. **Quel autre** problème as-tu eu ? (*ibid.* : 151)
- d. J'ai eu **trois/beaucoup d'un tas d'autres** problèmes. (*ibid.* : 151)

D'ailleurs, *autre*, contrairement à *plusieurs*, *quelques*, *certain*, etc., ne peut se réaliser qu'en cooccurrence avec un autre déterminant<sup>(4)</sup>, ce qui le rapproche des adjectifs qualificatifs et non pas des déterminants :

- [19] Il a lu **un autre** livre/**l'autre** livre, vs \*il a lu **autre** livre. (Van Peteghem, 1999 : 235)

Ainsi, sur la base de critères distributionnels, certains linguistes (cf. Damourette et Pichon, 1911/1927 et Wilmet, 1986) ont écarté *autre* des déterminants pour le classer parmi les adjectifs qualificatifs. Leur analyse est motivée par plusieurs arguments. Van Peteghem (1995) en recense six :

(i) *autre* occupe une place juste avant l'adjectif qualificatif sur l'axe syntagmatique dans le SN, sur la même position qu'occupent les possessifs toniques et les numéraux ordinaux et après les quantifieurs universels, les articles, les possessifs, les démonstratifs, les numéraux cardinaux et les autres indéfinis [20a, b], ce qui justifie la position intermédiaire de *autre* entre les déterminants et les adjectifs qualificatifs.

[20] a. Toutes les trente **autres** belles pages. (Van Pe-teghem, 1995 : 4)

b. Ces quelques **autres** petits problèmes. (*ibid.* : 4)

(ii) *autre* peut être gouverné par un pronom, comme dans l'exemple [21a]. Ce comportement est tout à fait possible pour les adjectifs qualificatifs [21b], mais impossible pour les déterminants et les pronoms [21c].

[21] a. Je n'ai trouvé personne d'**autre**. (*ibid.* : 4)

b. Je n'ai trouvé personne de **gentil**/de **correct**. (*ibid.*: 4)

c. \*Je n'ai trouvé personne de **divers**/de **cette**. (*ibid.* : 4)

(iii) *autre* peut remplir la fonction attribut dans les phrases copulatives [22a] ou dans les constructions avec attribut de l'objet [22b]. Le même argument est aussi employé par Harris pour conclure que *autre* est un adjectif.

[22] a. Il est devenu **autre**. vs \*Cet homme est devenu **mon/le/ce/un**. (Van Peteghem, 1995 : 4)

b. Je le trouve **autre/beau**. (Schnedecker, 2006 : 108)

(iv) *autre* peut être modifié par les adverbes du type *tout*, *tout à fait*, etc., ce qui confirme son comportement adjectival :

[23] Hier soir, je l'ai trouvé tout **autre**. (Van Peteghem, 1995 : 4)

(v) le fait que *autre* peut quelquefois se produire en position postposée par rapport au nom qu'il modifie. Ce caractère l'éloigne des déterminants, puisqu'un vrai déterminant ne peut se produire dans une telle position, alors que c'est tout à fait normal pour un adjectif d'occuper la position postposée au nom.

[24] a. Le peu que je visitai de la Hollande me donna un sentiment bien **autre** de grandeur que la Belgique. (Jammes, cité par Van Peteghem, 1995 : 5)

b. Luc a acheté un lit **autre que** celui-ci. (Van Peteghem, 1995 : 5)

(vi) *autre* accepte la transformation à la forme adverbiale par l'ajout du suffixe *-ment* [25], ce qui est une propriété typique des adjectifs qualificatifs et non pas des déterminants.

[25] Elle songe aux Jeunes Filles **autrement** bien qui n'auraient pas demandé mieux, (...). (Rochefort, cité par Van Peteghem, 1995 : 5)

Ces arguments justifient bien que *autre* n'est pas un déterminant, mais un adjectif qualificatif. Cependant, le fait d'isoler *autre* des déterminants et de l'associer avec les adjectifs qualificatifs ne semble pas suffisant. Sinon, comme s'interroge Van Peteghem (1995), que faire de tous les emplois dits pronominaux de *autre* ? Dans ces emplois, *autre*, précédé d'un article défini ou indéfini, peut parfois être sans nom-tête, comme dans l'exemple [26a]. Selon la grammaire traditionnelle, il s'agit d'un emploi pronominal. Malgré le fait que *autre* dans cette construction semble une substantivation (ce qui est possible pour la majorité des adjectifs [26b]), Van Peteghem (1995) est pour cette analyse de la grammaire traditionnelle de considérer *autre* sans substantif comme un pronom.

[26] a. Je ne veux pas le crayon bleu, je veux l'**autre**. (Van Peteghem, 1995)

b. Je ne veux pas le crayon bleu, je veux le **rouge**.  
(*ibid.*)

*Autre* représente donc un statut particulier. La catégorisation de *autre* semble hésiter entre les déterminants et les adjectifs qualificatifs. Comme le dit Van Peteghem (1995), « *autre* donne lieu à un conflit entre sa distribution plutôt adjectivale et son sémantisme assez proche de celui des déterminants ».

Les études menées sur *autre* par Schnedecker (2000 ; 2002 ; 2006) présentent l'image la plus exhaustive sur cette unité dans la littérature existante. Schnedecker (2000), qui critique les analyses antérieures, considère *autre* comme un adjectif qui se comporte d'une manière à part. Selon elle, *autre*, dans un exemple du type [27a] ne joue pas dans le SN le rôle d'un adjectif qualificatif comme *noire* et *chère* comme dans [27b], puisqu'il ne décrit pas l'objet robe comme peuvent le faire *noire* et *chère*. D'ailleurs, on ne peut pas dire [20c] sans provoquer un sentiment d'incomplétude dont rendent compte les questions *autre que quoi ?*, *autre par rapport à quoi ?* que suscite [27a], mais pas les adjectifs *noirs* et *chères* en [27b]. En outre, il est impossible de coordonner *autre* avec *noire* ou *chère* :

[27] a. Je me suis acheté une **autre** robe. (Schnedecker, 2000 : 78)

b. Je me suis acheté une robe **noire**/ une robe **chère**. (*ibid.* : 78)

c. C'est une **autre** robe / C'est une robe **autre**. (*ibid.* : 78)

d. \*Je me suis acheté une robe **autre** et **noire**. (*ibid.* : 78)

Schnedecker (2006 : 112-114) propose une nouvelle classe d'adjectifs qui regroupe les adjectifs possessifs et les adjectifs

dits comparatifs subdivisés en ordinaux et en adjectifs d'identité/non-identité. D'autres adjectifs comme *précédent*, *sui-avant*, *principal*, etc. sont également inclus dans cette classe. Comme le montre Schnedecker, ces éléments, mis à part les possessifs, font figure d'inclassables (cf. *Langue Française* 136, 2002). Ces adjectifs possèdent des caractéristiques communes, qui en font des adjectifs à part. D'abord, ils ne se laissent pas coordonner avec un adjectif qualificatif typique [28a]. Ensuite, ils sont réfractaires à la graduation [28b], à l'apposition [28c].

- [28] a. \*Le point [sérieux/intéressant] et [précédent]. (Schnedecker, 2006 : 114)
- b. \*Le très **autre**/premier/précédent concurrent. (*ibid.* : 114)
- c. \***Autre**/premier/précédent, le relayeur a franchi la ligne d'arrivée. (*ibid.* : 114)

En revanche, la plupart de ces éléments peuvent figurer en position d'attribut [29a] et acceptent des emplois dits « substantivés » [29b].

- [29] a. Au 400 m. haies, C. Aron était **autre/première**. (Schnedecker, 2006 : 114)
- b. Le second relayeur s'est blessé. Le **premier/le précédent** l'a fait tomber. (*ibid.* : 114)



Mais comme *autre*, ils se montrent très sélectifs en matière de prédétermination : ils tolèrent les articles définis et acceptent inégalement les indéfinis. Ils sont réfractaires au démonstratif ainsi qu'au possessif.

#### 4.2 *Différent*, quel statut grammatical ?

Dans les grammaires et les dictionnaires français, *différent* est catégorisé comme adjectif qualificatif étant donné qu'il fonctionne comme une épithète postposée au substantif [30a]. Mais certains linguistes considèrent que *différent*, dans certains cas où il est en position antéposée par rapport au nom qu'il modifie [30b], est un déterminant au même titre que *plusieurs*, *certains*, *quelques* (Tovena et Van Peteghem, 2006).

[30] a. Pierre et Paul lisent des livres **différents**. (Tovena et Van Peteghem, 2006)

b. Pierre a lu **différents** livres. (*ibid.*)

Néanmoins, le comportement de *différents* antéposé n'est pas le même que celui des déterminants français prototypiques dans la mesure où l'unité *différent* est compatible avec plusieurs déterminants définis [31], ce qui va à l'encontre de cette hypothèse.

[31] Pierre a lu les **différents** livres que je lui avais donnés. (*ibid.*)

Il existe dans la littérature trois analyses proposées comme solution pour ce problème que Tovena et Van Peteghem (2006) syn-

thétisent dans les points suivants : i) la première analyse proposée par la grammaire traditionnelle considère que *différent* antéposé, en présence ou non d'un déterminant, comme un élément en position intermédiaire entre les déterminants prototypiques (comme les articles) et les adjectifs ; ii) la deuxième analyse, proposée par Van de Velde (2000), considère que *différent* est un adjectif quel que soit son emploi. L'argument de Van de Velde est basé sur le fait que *différent* garde son sémantisme intrinsèquement qualitatif de différence même dans son emploi antéposé, ce qu'illustre l'incompatibilité de *différent* avec les expressions de la quantité, comme dans [32a], une combinaison possible dans le cas des déterminants indéfinis [32b].

[32] a. \*J'ai acheté **différents** kilos de pommes. (*ibid.*)

b. J'ai acheté **quelques/plusieurs** kilos de pommes.  
(*ibid.*)

iii) la troisième analyse est proposée par Laca et Tasmowski (2001) qui considèrent que *différents* fonctionne comme un déterminant lorsqu'il introduit le NP à lui seul et comme un adjectif dans tous ses autres emplois, c'est-à-dire accompagné d'un déterminant en position antéposée (cf. [31]). Toujours d'après Tova et Van Peteghem (2006), Laca et Tasmowski (2001) font donc cette distinction entre l'emploi de *différents* comme déter-

minant ou comme adjectif selon la co-présence ou non d'un déterminant, mais aussi sur la base d'un fonctionnement sémantique différent. L'emploi adjectival de *différent* permet trois lectures sémantiques différentes, alors que l'emploi comme déterminant n'en permet qu'un seul, l'emploi réciproque interne au NP (cf. sous-section 3.2).

Tovena et Van Peteghem (2006) sont cependant contre cette dernière analyse et justifient, par leur analyse sémantique, le rapprochement avec la première analyse proposée par la grammaire traditionnelle, étant donné que la position antéposée de *différent* a plus d'effet sur son comportement que la co-occurrence avec un déterminant. Dans leur étude, les auteurs montrent que *différent* est un adjectif qui, en position postposée, « fonctionne comme un prédicat exprimant la différence qualitative entre deux ou plusieurs entités », alors qu'en position antéposé, « il fonctionne principalement comme un élément quantifiant qui met en relief la structure en parties de l'ensemble pluriel ». Ce sémantisme de partition explique pourquoi *différent* est incompatible avec l'indéfini *de(s)*, qui a une valeur essentiellement massive et justifie la place initiale qu'il occupe dans le DP, une position réservée principalement aux déterminants. Cette analyse va, d'ailleurs, à l'encontre de la deuxième dans l'idée qu'il ne s'agit pas de dé-

terminant vide. Les deux analyses partagent, cependant, l'idée qu'il s'agit de la même catégorie syntaxique.

## **5. La sémantique de *autre que* et de *différent que***

Après avoir examiné les différentes analyses sémantiques et syntaxiques des unités *autre* et *différent* isolés, nous nous concentrons, à partir d'ici, sur l'emploi corrélatif de ces items. Nous abordons, dans cette section, les différents emplois sémantiques, puis nous traitons le fonctionnement syntaxique de ces éléments dans la section suivante.

Tandis que *autre que* soit apte à présenter une variété d'emplois, suivant qu'il introduit une altérité simple, une comparaison, une réserve, une restriction et une exception, le marqueur *différent que* se limite au premier emploi, celui de l'altérité simple.

### **5.1 L'emploi d'altérité simple vs de comparaison d'altérité : deux tours en *autre que***

Pour décrire ces deux emplois, il serait, d'abord, nécessaire de faire la distinction entre deux tours en *autre que*, que les travaux antérieurs n'ont pas pris en compte : Dans le premier tour, *autre* et *que* sont non contigus du type : *autre X que Y* (cf. [2a] & [33a-c]) et, dans le deuxième, *autre* et *que* sont contigus du type : *X autre que Y* (cf. [2b] & [34a-d]).

- [33] a. M. Dabadie est mort à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, d'une **autre** maladie **que** le Covid-19, a précisé son agent. (lemonde.fr)
- b. Les dieux du stade peuvent être traversés par **autre** chose **que** par la lumière et la gloire. (lemonde.fr)
- c. Enfin, cinq patients sont morts alors qu'ils recevaient les meilleurs soins standards dans un **autre** service **que** celui des soins intensifs. (lemonde.fr)
- [34] a. Il est **autre que** sa mère mais totalement dépendant d'elle [...]. (lemonde.fr)
- b. On peut dire que l'idée d'utiliser un système automatisé **autre que** l'imprimerie [...] remonte à 1937 [...]. (desencyclopedie.org)
- c. La ville, sans territoire **autre que** sa seule métropole, est [...] dépendante de ses relations avec l'extérieur. (gavroche-thailande.com)
- d. Moustapha Naité à la tête d'un parti politique **autre que** le RPG AEC ? (mosaiqueguinee.com)

Dans le premier tour, il s'agit d'une comparaison entre deux éléments où le premier élément de la comparaison est introduit par *autre*, alors que le deuxième élément est introduit par le subordonnant *que*, un rapprochement « formel » avec les constructions comparatives de degré (*plus, moins, aussi*, etc.). Cependant, il s'agit d'une comparaison, comme le dit Roussarie (2014), du type non scalaire qui n'exprime ni une relation de degré, ni

d'échelle, ni d'ordre, mais plutôt de non-identité. Alors que, dans le deuxième tour, *autre* a une valeur qualitative : X est d'une nature différente de Y<sup>(5)</sup>.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le marqueur *différent que* ne peut se produire que dans le deuxième type : X *différent que* Y. Voici des exemples attestés (voir aussi les exemples en ([3a, d]) :

- [35] a. Le confinement du roi de Thaïlande sera bien **différent que** celui du commun des mortels. (l-frii.com)
- b. C'est un continent **différent que** l'Amérique. (le-monde.fr)
- c. « Sur ce chantier, il est prévu d'utiliser un dispositif **différent que** le battage habituel [...] ». (leparisien.fr)

La distinction entre les deux tours semble plus claire en abordant la notion de « repère direct » et « repère indirect » du complément introduit par Van Peteghem (1997 ; 2000). En s'inspirant de l'opposition entre compléments « nominaux » et « phrastiques » proposée par Muller (1983) pour les constructions comparatives. Van Peteghem (2000) observe que les constructions corrélatives régies par *autre* impliquent deux phénomènes, illustrés par les exemples en [14] précités et repris sous [36]: lorsque le référent du complément introduit par *que* appartient à la même catégorie du référent du SN contenant *autre* [36a] dans ce cas, ce complément fournit une description directe du comparant, alors que, lorsqu'il n'appartient pas à la même catégorie que celui du SN

contenant *autre* [36b], il entretient un rapport indirect avec ce dernier. Ainsi, l'exemple [36a] implique que *Underground* est un grand film, alors que *Pierre*, dans l'exemple [36b], entretient une relation avec le sujet *Paul* et non pas avec le SN introduit par *autre*, celui de *films*.

[36] a. Paul n'a pas vu d'**autres** grands films  
**qu'**Undergroand.

b. Paul n'a pas vu d'**autres** grands films **que** Pierre.

Nous remarquons que bien que le premier tour *autre X que Y* permette les deux emplois direct et indirect (cf. [36] *supra*), ce qui justifie le rapprochement de cette construction avec les constructions comparatives [37a vs b], le deuxième tour (soit régi par *autre que*, soit par *différent que*) ne permet pas l'emploi indirect [38a vs b], ce qui confirme qu'il s'agit d'un tour à sémantique différente.

[37] a. Luc a vendu **plus** de livres **que** dix. (Van Peteghem, 2000 : 130)

b. Luc est **aussi** avare **que** Paul. (*ibid.* : 130)

[38] a. Bernard a lu un roman **autre que** les Misérables.

b. \*Bernard a lu un roman **autre que** Jules.

## 5.2 L'emploi exceptif et restrictif

L'exception et la restriction sont deux phénomènes distincts que les grammairiens et les linguistes confondent trop souvent. L'exception consiste à mettre en relation deux ensembles au ni-

veau de la quantification. On attribue une propriété au premier ensemble X, puis on nie l'attribution de cette propriété à un deuxième sous-ensemble Y (Galal, 2019). X et Y sont assujettis à certaines conditions (cf. Kleiber, 2005 ; Moltmann, 1995) : (i) Y doit donner lieu à une prédication de polarité opposée de X (ii) Y doit être inclus dans X, (iii) X et Y doivent être bien délimités, (iv) Y doit être toujours une quantité faible par rapport à X. L'exception en français est introduite par les marqueurs *sauf*, *excepté*, *hormis*, *à l'exception de*, (*mis*) *à part*, etc. [39].

- [39] a. Tous les invités sont venus, **sauf** Léo.
- b. Aucun invité, **à part** Léo, n'est venu.
- c. **À l'exception de** Léo, tous les invités sont venus.

La restriction, quant à elle, consiste à attribuer une propriété à un élément associé d'un ensemble d'alternatives et à nier l'attribution du scope aux autres éléments de cet ensemble (Raynal, 2008). En français, le phénomène de la restriction est réalisé par des unités lexicales du type *seul*, *seulement*, *ne... que*, *uniquement* [40], etc.

- [40] a. **Seul** Gabriel est venu.
- b. Gabriel est **seulement** venu.
- c. Il **n'y a que** Gabriel qui est venu.

Contrairement au marqueur *différent que* qui ne présente pas cette possibilité, le marqueur *autre que* se révèle apte à véhiculer ces deux rapports, à savoir l'exception et la restriction.



L'observation des données de notre corpus a même montré une fréquence forte de l'emploi restrictif de ce marqueur. Dans ces deux emplois, *autre que* est toujours en corrélation avec une proposition négative [41a, b]. Notons que la négation, dans certains cas, peut se produire lexicalement [41c].

- [41] a. **Aucun** budget **autre que** celui des armées ne sera augmenté. (lemonde.fr)
- b. Une des révolutions de 2020 **n'est autre que** les écouteurs sans fil ! (lefigaro.fr)
- c. La zone euro **est incapable** d'offrir aux citoyens grecs un horizon **autre que** celui des règles budgétaires. (lemonde.fr)

Dans ces exemples, la substitution entre *autre que* et un marqueur exceptif (comme *à part*) ou restrictif (comme *seul*) est complètement possible :

- [42] a. **Aucun** budget, **à part** celui des armées, ne sera augmenté.
- b. Une des révolutions de 2020 est **seulement** les écouteurs sans fil !
- c. La zone euro **est incapable** d'offrir aux citoyens grecs un horizon **hormis** celui des règles budgétaires.

Il est à noter que les deux tours en *autre que* précités présentent cette possibilité :

[43] a. **Aucun budget autre que** celui des armées, ne sera augmenté.

b. **Aucun autre budget que** celui des armées ne sera augmenté.

L'explication du fait que *autre que* est capable d'exprimer le sens exceptif et restrictif est que *autre*, comme le monte Van Peteghem (2000) dans son analyse sémantico-référentielle, a une valeur essentiellement négative : *autre* exprime la non-identité entre le référent du SN et celui de repère. Dans les exemples, la négation est annulée par la négation supplémentaire apportée par *autre* de sorte que la phrase prend une valeur positive. Ce qui permet une polarité opposée entre l'antécédent et l'élément excepté de la façon qui se produit dans la construction exceptive et restrictive.

Notons également que la construction régie par *autre que* dans l'emploi exceptif doit remplir la condition d'inclusion entre les deux termes d'exception. Dans ce cas, l'élément qui suit *autre que* doit être un membre de la classe dénotée l'élément antécédent. Autrement dit, les deux éléments doivent appartenir à la même catégorie référentielle, selon le terme de Van Peteghem (2000). Ainsi, les exemples en [44] impliquent que *la voiture* est un *moyen de locomotion* et que *Nicolas Jagoudet* est un *candidat*.

[44] a. [...] en revanche elle incite vivement les habitants à utiliser les « liaisons douces », c'est-à-dire tout moyen de locomotion **autre que** la voiture. (leparisien.fr)

b. Aucun candidat **autre que** Nicolas Jagoudet ne s'étant déclaré, il a été élu maire par seize voix pour et trois blancs. (ouest-france.fr)

Comme l'illustre Corteel (2010 : 22-23), le nom figurant après *autre que*, qui se présente généralement comme un hyponyme par rapport à un hyperonyme qui est l'élément antécédent, est parfois repris à l'identique [45a]. Mais, le plus souvent, il réalise une anaphore nominale, ce qui permet d'éviter la répétition : soit par un SN vidé de sa tête lexicale [45b], soit par un pronom éventuellement modifié [45c].

[45] a. Les stocks comprennent tous les biens **autres que** les biens de capital fixe, détenus à un moment donné par les unités productrices résidentes. (isfpf.pf)

b. Ce montant est valable pour tous les étudiants **autres que** les nouveaux Bacheliers de l'année en cours (ils ne payent pas). (facebook.com)

c. « Aucune hypothèse **autre que** celle de l'accident ne ressort à l'époque ». (leparisien.fr)

La question qui se pose : pourquoi a-t-on recours à une construction restrictive complexe en « pas d'autre N que » alors qu'on peut le faire simplement en utilisant le marqueur *seul* ? Pourquoi *autre* peut-il parfois se produire en cooccurrence avec une construction restrictive régie par *ne...que*. Autrement dit, quel est le rôle joué par *autre* dans une telle construction ? Quelle est la différence entre les exemples [44a] et [44b] ?

[46] a. Paul n'a **pas** lu d'**autres** romans **que** Les Misérables.

b. Paul n'a lu **que** Les Misérables.

Corteel (2010 : 19) montre que la spécificité de la construction « pas d'autre N que » réside dans sa valeur « focalisatrice accrue ». Elle peut s'interpréter donc comme une version emphatique de *seul*. Le rôle joué par *autre* « ne serait pas tant de nier l'existence d'un autre objet que de focaliser le fait que le référent du constituant suivant *que* soit l'unique élément valide à l'intérieur de la classe de référence associée au N devant lequel figure *autre* ». Elle ajoute : « De la même façon, le contraste d'interprétation entre « pas d'autre N que » et la restrictive réduite en *ne...que* vient notamment de ce que le maintien du corrélat supérieur permet une (re) catégorisation explicite du constituant suivant *que*, en filigrane de laquelle se dessine une série de candidats déçus au statut de référent ».

### 5.3 L'emploi de réserve

Malgré le fait qu'ils soient véhiculés par les mêmes marqueurs, le phénomène de la réserve (ou « *la mise à part* » selon le terme de Moignet (1959 : 11) se distingue des phénomènes d'exception et de restriction par le fait qu'il n'exige ni la relation d'inclusion entre les deux ensembles exprimés ni la reprise du prédicat d'une polarité opposée, mais dépend d'un autre prédicat, comme dans l'exemple en [47] cité dans Galal (2019 : 47).

[47] a. Mais **excepté** ce double revers dans la Manche, les Thoniers ont prouvé depuis trois mois qu'ils avaient de l'étoffe. (letelegramme.fr)

b. **Hormis** la Chine, la France est le seul pays où la dette a beaucoup augmenté. (wecanhelptyou.info)

b. **Mis à part** la victoire de Koueires, près d'Alep, l'armée syrienne ne parvient toujours pas à avancer face aux rebelles. (lemonde.fr)

Le sens des items *excepté*, *hormis*, (*mis*) *à part* comprend un sens hypothétique/éventuel et pourrait être glosé par '*sans compter/si l'on ne comptait pas, mettant à part/si l'on mettait à part...*' (Biardzka, 2011: 37).

*Autre que* semble pouvoir présenter le sens de la réserve [48], alors que *différent que* ne présente pas aussi cette possibilité.

[48] a. Sans parler de nombreux autres problèmes à régler, **autre que** le coronavirus, [...] Imola dispose d'une homologation de niveau 1 lui permettant d'accueillir un tel événement [...]. (sport24.lefigaro.fr)

b. « Nous en France, dans les hôpitaux français, la mortalité était de 13 % (...) sans traitement » **autre que** les soins standards, a affirmé Karine Lacombe, disant ne pas s'expliquer cette différence. (20minutes.fr)

c. **Autre que cela**, les spécialistes ont très remarqué unique régions géologiques et introduit une situation grave pour aider les nouveaux actionnaires, des affaires

d'acteurs du secteur, et les spécialistes financiers de décider de la hausse des économies. (gabonflash.com)

Dans tous ces exemples, *autre que* exprime un sens hypothétique ou éventuel : « *si l'on mettait à part le coronavirus..., si l'on ne comptait pas les soins standards..., etc.* ». Il n'établit pas de relation d'inclusion entre le nom suivant et un éventuel antécédent. Il ne partage également pas le même prédicat de l'énoncé principal avec une polarité opposée. La substitution de *autre que*, dans ses exemples, avec un marqueur typiquement exceptif comme *sauf* ou restrictif comme *seul* est impossibles (*\*sauf/seul le coronavirus..., \*sauf/ seul les soins standards..., \*sauf/seul cela,...*).

#### 5.4 L'emploi additif

L'unité *autre* dans son emploi anaphorique a une valeur additive (ou *cumulative*, selon le terme de Corteel, 2010 : 13) et se laisse paraphraser par *encore* ([49] & cf. § 3.1 *supra*).

[49] Donnez-moi un **autre** café. → Donnez-moi **encore** un café. (Schneedecker, 2000 : 110)

Cet emploi additif est, d'ailleurs, confirmé dans l'emploi corrélatif. *Autre que* joue un rôle paradoxal et inattendu en ajoutant le référent du SN dans la proposition principale à celui du complément du *que* :

[50] Le motard a chuté rue des Saules à 21h34. « Il a perdu le contrôle après avoir percuté un poteau, alors que la police se trouvait à une centaine de mètres derrière », relate une source judiciaire, précisant qu'un témoin

**autre que** les policiers a assisté à la chute. (leparisien.fr)

Cette valeur additive, comme il est le cas dans les valeurs de la réserve et de la restriction, confirme le rapprochement de *autre que* avec les marqueurs exceptifs, puisque eux aussi présentent cette possibilité (Galal, 2019 : 54) :

- [51] a. **Hormis** Natalia Charina, figure [également] sur cette liste le réalisateur Oleg Sentsov [...]. (lefigaro.fr)
- b. **Mis à part** Peyragudes, les trois [autres] stations sont en grave danger de fermeture. (actu.fr)
- c. **En dehors de** ces préoccupations, les chefs d'État devraient [également] aborder des sujets d'ordre économique. (lepoint.fr)

Pour résumer cette section, les marqueurs *autre* et *différent* contigus au subordonnant *que* marquent principalement le sens d'altérité simple ou la non-identité : X est de nature différente que Y. Le marqueur *autre que* comprend d'autres usages voisins : ceux d'exception, de restriction, de réserve et d'addition. Dans l'emploi exceptif et restrictif, *autre que* est toujours en cooccurrence avec un quantifieur universel négatif dont la séquence introduit par *autre que* sert à limiter la portée universelle. Dans l'emploi de réserve, la séquence introduit par *autre que* i) exprime un sens hypothétique ; ii) elle n'établit pas de relation du type partie-tout avec un éventuel antécédent ; iii) elle ne reproduit pas le même prédicat principal avec une polarité opposée, puisqu'il dépend d'un autre prédicat. Enfin, dans l'emploi parti-

culier d'addition, *autre que* transforme, paradoxalement, cette relation d'altérité ou d'exclusion entre un ensemble et un sous-ensemble à une autre relation d'inclusion et permet de se substituer avec *en plus de/encore*.

## **6. Syntaxe de *autre que* et de *différent que* : l'analyse en tant que liste/entassement paradigmatique**

Le phénomène de liste/entassement paradigmatique (cf. Blanche-Benveniste, 1990 ; Gerdes et Kahane, 2009 ; 2015 ; Nølke, 1983) est défini par Sylvain Kahane (2012) comme suit : « Y s'entasse sur X si Y suit X et Y vient occuper la même position syntaxique que X ». Selon la typologie proposée par Kahane et Pietrandrea (2012), plusieurs phénomènes en français entrent dans la définition des entassements paradigmatiques, comme la coordination, la reformulation ou même certaines séquences question-réponse. Galal et Kahane (2018) analysent, également, les constructions exceptives, qui ont affiché une certaine analogie sémantique et syntaxique avec les constrictions en *autre/différent que*, comme des listes/entassements paradigmatiques.

Nous montrerons cette analogie entre les constrictions en *autre/différent que* et les constructions de listes paradigmatiques dans la suite.

Premièrement, concernant la place syntaxique, les constructions régies par *autre que* et *différent que* se placent, normalement, en



fin d'énoncé [52a, b] et n'acceptent pas la position initiale dans l'énoncé [53a-b vs c-d].

[52] a. En confinement, les appels vidéo sont agréables car ils permettent de voir un visage ami, **autre que** celui de notre famille ou conjoint·e. (slate.fr)

b. En Belgique, nous avons un régime de marée **différent que** celui des côtes françaises du Nord. (lavenir.net)

[53] a. Veillez à mettre une tenue **autre que** celle-ci (leparisien.fr).

b. J'ai un style **différent que** la plupart des autres défenseurs de l'équipe [...]. (rds.ca)

c. \***Autre que** celle-ci, veillez à mettre une tenue.

d. \***Différent que** la plupart des autres défenseurs de l'équipe, j'ai un style.

La séquence introduite par *autre que* et *différent que* peut, cependant, se produire en position contiguë au premier élément [54]. Ils ressemblent dans ce cas au comportement des constructions exceptives introduites par *sauf*, *excepté*, *hormis*, etc.

[54] a. La nourriture et les boissons **autre que** les bouteilles d'eau sont interdites. (rue89lyon.fr)

b. Aucun soin **différent que** le soin quotidien ne s'applique aux dents traiter. (turkeysurgery.com)

Notons que la position postposée de *autre/différent que* dans l'énoncé et non contiguë au premier élément n'exclut pas

l'analyse des constructions régies par ces marqueurs en tant que liste paradigmatique. Il est évident que, dans la coordination, les deux conjoints sont généralement adjacents, ce qui semble une différence avec les constructions en *autre/différents que*. Cependant, dans la coordination aussi, il est possible pour un deuxième conjoint d'être placé en fin d'énoncé, sans être adjacent au premier [55]. Il s'agit d'un cas particulier de *complément différé* (cf. Botalla, 2019).

[55] Cela vient de l'école, ici, on est puni si on coupe la parole à un camarade. **Et d'une tradition rurale encore très forte.** (Est Républicain, cité Par Galal et Kahane, 2018)

Si pour la coordination, la discontinuité (c'est-à-dire le fait que le deuxième conjoint se trouve à la périphérie droite), est un phénomène relativement rare, il semble que pour dans les constructions régies par *autre que/différent que* (et aussi pour les constructions exceptives) la discontinuité de l'élément antécédent et l'élément introduit par *autre/différent que* est presque la norme.

Deuxièmement, comme nous l'avons mentionné plus haut concernant *différent que* (cf. section 2, exemples [5] et [6]), le complément pronominal n'est pas le seul possible dans le cas de deux marqueurs. *Autre que* et *différent que* peuvent être suivis par des constituants appartenant à la plupart des parties du discours : un  $SV_{inf}$  [56a], un  $SV_{prép+inf}$  [56b], un SP [56c], un SAdv [56d] ou même une  $P_{ce\ que}$  [56e].

- [56] a. Maintenant, il y a plein de choses à faire **autre que** parler de ça. (femmeactuelle.fr)
- b. 4 choses à faire, **autre que** de regarder Netflix, à la maison durant les temps pluvieux. (nightlife.ca)
- c. On n'exclut pas de le rendre obligatoire **autre que** dans les transports en commun. (quebechebdo.com)
- d. Il n'y a aucune autre raison de recommander la diffusion en continu de « The Office » **autre que** si la diffusion en continu de la finale peut faire pleurer Jennifer Garner, c'est définitivement une vue. (news-24.fr)
- e. Nous ne sommes pas en position de demander que ces personnes soient classifiées de manière **autre que** ce que décide le gouvernement en question. (le-monde.fr)

Dans tous ces exemples, on peut constater que le premier élément qui précède *autre/différent que* s'entasse sur leur complément. Ainsi, *celui de notre famille ou conjoint-e* s'entasse sur *un visage ami* dans l'exemple [52a] et *celui des côtes françaises du Nord* s'entasse sur *un régime de marée* dans l'exemple [52b], etc.

Notons que, également comme les constructions exceptives (cf. Galal, 2019), les constructions en *autre/différent que* peuvent se produire sans la réalisation explicite du premier élément, comme dans l'exemple [56c] dont l'explication est en [57].

- [57] On n'exclut pas de le rendre obligatoire {partout} **autre que** dans les transports en commun.

Pour résumer, le syntagme introduit par *autre/différent que* ne permet pas la position initiale dans l'énoncé. Il permet seulement soit la position postposée, soit la position adjacente au premier élément. D'ailleurs, les marqueurs *autre que* et *différent que* mettent en relation des éléments de mêmes nature et fonction. Ces propriétés rapprochent ces constructions de la coordination. Le fait que ces constructions ne soient pas des coordinations, cela met l'accent sur la nécessité d'introduire une notion qui subsume les constructions de ce type et la coordination. Cette notion serait celle de listes/entassements paradigmatiques.

### **7. Le *que* dans *autre que* et *différent que***

Cette section a pour objectif d'examiner le statut du *que* régi par *autre* et *différent*. Traditionnellement, le subordonnant *que* a été rangé parmi les conjonctions au vu de son caractère invariable. Par contre, des études en linguistique, telles que celle de Milner (1973), ont suggéré de le classer comme un relatif (Van Peteghem, 2000 : 125 ; Corteel, 2010 : 2). Les arguments de Milner, et d'autres linguistiques, sont basés sur l'analogie syntaxique entre les constructions comparatives adjectivales et les constructions relatives, une analogie étayée, au préalable, par le fait que les deux constructions dépendent d'un emploi corrélatif, dont elles manifestent toutes les propriétés. Van Peteghem (2000 : 125) cite trois arguments en faveur de cette analyse à la suite de Milner. i) Les constructions comparatives présentent la même dualité qui existe dans les constructions relatives entre déterminatives et appositives (*Pierre est aussi/plus/moins intelligent que Paul* vs

*Pierre est intelligent, autant/plus/moins que Paul*) ; ii) Lorsqu'un déterminant défini précède un nom non spécifié par une relative, l'interprétation s'effectue par anaphore ; de même, pour le corrélateur supérieur n'étant pas suivi d'une subordonnée, il établit un rapport avec un élément du contexte gauche (*Jean est courageux ; Pierre l'est autant/plus/moins*) ; iii) Tout comme les relatives, les comparatives peuvent apparaître dans des structures parenthétiques : (*l'homme que tu crois que j'aime... vs Pierre a plus d'argent que tu crois qu'il en a*).

Si cette hypothèse semble plausible, le problème de déterminer la fonction syntaxique de ce *que* relatif reste à résoudre. Van Peteghem (2000 : 126) montre, à la suite de Rivara (1990), que cette fonction est « adverbe de degré », hypothèse basée sur des arguments à la fois morphologiques et syntaxiques. Du point de vue de la morphologie, il existe dans la plupart des langues une analogie entre les subordonnants comparatifs et les adverbes de degré des principales comparatives, à titre d'exemple *as...as...* en anglais ou *tanto... quanto...* en italien, etc. Du point de vue de la syntaxe, Rivara postule que le *que*, dans un exemple comme [58a], serait un adverbe de degré auprès de l'élément graduable, éventuellement omis, de la subordonnée. En ce cas, le relatif *que* serait un adverbe de degré auprès de *haut*, tout comme *aussi* fonctionne comme adverbe auprès de *épais*. Cela explique, comme le montre Van Peteghem à la suite de Moline (1996), la raison pour laquelle un exemple comme [58b] est agrammatical. En effet, l'insertion d'un adverbe de degré au sein de la subor-

donnée est impossible, puisque cet adverbe remplit la même fonction syntaxique que le *que* placé en tête de la subordonnée.

[58] a. Le mur est **aussi** épais **qu'**il est haut. (Van Peteghem, 2000 : 126)

b. \*Pierre est **aussi/plus** bête **que** Paul est **très/ un peu** bête. (*ibid.* : 126)

Par contre, Van Peteghem (2000 : 127-128) estime que l'analyse du *que* comme adverbe degré n'est pas possible dans le cas du *que* introduit par *autre* (et *même* aussi). Selon elle, *autre* n'implique pas un sens quantitatif, contrairement à *plus* ou *moins*. De même, dans une subordination régie par *autre* ni la principale ni la subordonnée ne comprennent un élément graduable. Comme le dit Van Peteghem : « *Autre* n'intervient en effet pas dans la quantification, mais dans l'identification des référents. Contrairement aux comparatifs, qui peuvent opérer dans le domaine des adjectifs, des verbes et des noms, *autre* opère presque exclusivement dans le domaine des noms, c'est-à-dire celui de la référence. »

Pour mieux examiner le statut du *que* introduit par *autre*, Van Peteghem (2000) revient sur la distinction faite entre les compléments « nominaux » et « phrastiques » ou le « repère direct » et le « repère indirect » selon ses termes (voir sous-section §5.1). S'agit-il dans tous les cas d'une subordonnée dans la corrélatif?

Bien que le cas des compléments à nature propositionnelle [59] ne pose aucun problème d'analyse en termes de relatif, Van

Peteghem (2000) signale que le cas des compléments nominaux en repère direct est complètement exclu de cette analyse.

[59] Il est **autre qu'**il ne paraît. (Van Peteghem, 2000 : 132)

Lorsqu'il s'agit d'un complément nominal en repère indirect, la corrélatrice peut être analysée comme une phrase réduite, malgré le fait que la restitution de la séquence élidée produit une phrase agrammaticale [60a]. Notons que l'insertion d'un pronom démonstratif normalise la proposition et la rend correcte [60b]. La raison en est que l'élément qui suit *autre* doit toujours être de la même nature grammaticale de l'élément antécédent.

[60] a. Pierre a lu d'**autres** linguistes **que** Paul \*[a lu]. (Van Peteghem, 2000 : 132)

b. Pierre a lu d'**autres** linguistes **que** ceux que Paul a lus. (*ibid.*, p. 132)

D'ailleurs, dans l'exemple [60a], *Paul* remplit la fonction d'un deuxième sujet auprès du verbe *lire des linguistes*. En suivant l'hypothèse d'une phrase réduite, le *que* doit remplir la même fonction grammaticale que celle de l'élément antécédent *des linguistes*, qui est complément d'objet direct dans l'exemple.

En revanche, comme le montre Van Peteghem (2000 : 133), dans le cas du repère direct, il est difficile d'analyser un exemple comme [61a] en termes de phrase réduite. En effet, la restitution de la proposition élidée dans ce cas est impossible, même lorsqu'il s'agit d'une phrase agrammaticale ([61b] marqué par deux astérisques).

[61] a. Paul a vu un **autre** film **qu'**Underground. (Van Peteghem, 2000 : 133)

b. **\*\***Paul a vu un **autre** film **qu'**il a vu Underground. (*ibid.*, p. 132)

En plus, par analogie avec le cas de repère indirect, le subordonnant *que* doit remplir la même fonction que celle de l'élément antécédent. Celui-ci, *un autre film* dans l'exemple, remplit la fonction du complément d'objet direct. Le *que* doit donc remplir la même fonction comme COD, ce qui ne semble pas valable, puisqu'il existe un autre COD dans la subordonnée, *Underground*. Cela montre que, dans le cas de repère direct, il ne s'agit pas de phrase réduite, mais plutôt d'un complément de nature nominale.

Le fait qu'il s'agit des SN dans les corrélés directs, rend difficile d'analyser le *que* dans ce cas comme un relatif, puisque, comme il est bien connu, c'est la propriété des prépositions de régir des syntagmes nominaux. Van Peteghem (2000 : 133-134) conclut donc que le *que* introduisant les corrélés directs se rapproche des prépositions. Elle soutient son hypothèse par un certain nombre d'arguments formels : i) l'analogie qui existe entre le *que* et les prépositions qui apparaît notamment dans le comparatif *plus* en français qui peut parfois être suivi de la préposition *de* dans certains cas de corrélés directs [62a] ; ii) dans d'autres langues, comme l'italien, on voit facilement que les comparatives font usage de prépositions, même pour les corrélés indirects [62b]. iii) aussi dans la langue roumaine, le subordonnant *decît* provient,



diachroniquement, de la préposition *de*. Corteel (2010 : 8) montre également que les subordonnants *decît*, *cît* et *ca* introduisent souvent un pronom qui se met à l'accusatif, ce qui semble confirmer leur statut prépositionnel.

[62] a. Il a parlé plus **d'**une heure. (Van Peteghem, 2000 : 133)

b. Legge meno **di** te. (*ibid.* : 133)/Litt. Il lit moins **de** toi. 'Il lit moins que toi'.

En dépit de tous ces arguments, Van Peteghem (2000 : 134) estime, cependant, que la solution comme préposition pour le *que* introduit par *autre* en corrélate directs n'est pas tout à fait évidente, puisque, parmi les différents emplois attribués au *que* en français, ce serait le seul emploi prépositionnel. Van Peteghem propose, en effet, d'adopter une analyse unitaire pour les différents emplois du *que* comme une sorte de « conjonction universelle ». Pour le cas du *que* introduit par *autre*, il fonctionne comme un relatif, à fonction variable, dans la plupart des cas et plutôt comme une préposition dans les corrélatés nominaux, où il n'aurait pas d'autre fonction que celle du subordonnant.

## 8. Conclusion

Dans cette étude, nous nous sommes intéressé aux emplois corrélatifs en *que* des marqueurs *autre* et *différent* en français contemporain. En nous basant sur des exemples attestés, nous avons, d'abord, justifié la possibilité pour *différent* d'être suivi par le *que* subordonnant, comme son homologue *autre*, puisqu'il ac-

cepte la combinaison avec une variété de syntagmes (SN, SV, SP, SAdv, P<sub>ce que</sub>, etc.). L'observation des données sur *autre* nous permet également de distinguer entre deux tours corrélés en *que*, peu étudiés dans la littérature: le premier tour est non-adjacent au *que* du type *autre X que Y* et le deuxième est adjacent du type *X autre que Y*. Le premier affiche une certaine analogie aux constructions comparatives, alors que le deuxième (en plus de celui régi par *différent que*) a une valeur qualitative et exprime l'altérité ou la non-identité : X est d'une nature différente de Y.

En focalisant sur l'emplois adjacent de *autre*, les analyses présentées nous permettent de mettre en évidence les différents emplois sémantiques de ce marqueur. En cooccurrence avec un quantifieur universel négatif, la construction régie par *autre que* marque une exception et une restriction. Dans cette construction exceptive/restrictive, la séquence introduite par *autre que* entretient une relation partie-tout avec un élément antécédent (implicite ou explicite) et reprend systématiquement le prédicat de l'énoncé principal avec une polarité opposée. L'explication au sujet de la coprésence d'un quantifieur universel négatif dans ce cas est dû au fait que *autre* (comme le montre Van Peteghem, 2000) a un sens intrinsèquement négatif. Celui-ci annule la négation apportée par le quantifieur négatif de sorte que la phrase prend une valeur positive, ce qui permet une polarité opposée entre l'antécédent et l'élément excepté. La construction régie par *autre que* peut aussi exprimer une réserve ou une mise à part. Dans cet emploi, la séquence introduite par *autre que* exprime un sens hypothétique et se laisse paraphraser par « *si l'on ne comptait pas, si l'on mettait à part* ». Contrairement à la construction

exceptive, la séquence introduit par *autre que*, dans ce cas, n'établit pas de relation du type partie-tout avec un éventuel antécédent et ne reproduit pas le même prédicat principal avec une polarité opposée, puisqu'il dépend d'un autre prédicat. *Autre que* marque, finalement, un sens particulier et inattendu, celui d'addition, consiste à transformer la relation d'altérité ou d'exclusion entre un ensemble et un sous-ensemble à une autre relation d'inclusion et permet de se substituer avec *en plus de/encore*.

En syntaxe, nous avons proposé d'analyser les constructions régies par *autre que* et *différent que* comme cas des listes/entassements paradigmatiques. Ces dernières regroupent les constructions dans lesquelles plusieurs éléments peuvent occuper la même position syntaxique, telles que la coordination, la reformulation, la disflue, l'exception, etc. Les constructions introduites par *autre/différent que* affichent, en effet, les mêmes propriétés que celles des constructions paradigmatiques : le syntagme introduit par *autre/différent que* ne permet par la position initiale dans l'énoncé. Il permet seulement soit la position postposée, soit la position adjacente au premier élément. D'ailleurs, les marqueurs *autre que* et *différent que* mettent en relation des éléments de même nature et fonction.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMSILI P. et BEYSSADE C., 2016, « Le même ou un autre : l'expression de l'identité et de la différence en discours », *Travaux de linguistique*, 72(1), p. 11-28.
- BIARDZKA E., 2011, « Exception, restriction, mis à part ? sur le sens hétérogène des constructions prépositionnelles dites « exceptives » », *Romanica Cracoviensia*, 11, p. 32-40.
- BLANCHE-BENVENISTE C. et al., 1990, *Le français parlé : études grammaticales*, Paris, CNRS.
- BOTALLA M.-A., 2019, *Modélisation de la production des énoncés averbaux : le cas des compléments différés*, Thèse de Doctorat, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle.
- CORTEEL C., 2010, « De la négation à la focalisation : A propos des emplois corrélatifs de autre adnominal », *Linguisticae Investigationes*, 33(1), p. 1-24.
- CORTEEL C., 2013, « Sur l'identité et la différence en français : étude de l'encodage des arguments de même, pareil, autre et différent », *Studii de Lingvistică*, 3, p. 69-80.
- GALAL M. et KAHANE S., 2018, « Les constructions exceptives vues comme des listes paradigmatiques : à propos de la syntaxe de sauf, excepté, hormis... en français », in *actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF)*, Mons, p. 1-21.
- GALAL M., 2019, *Les constructions exceptives du français et de l'arabe : syntaxe et interface sémantique-syntaxe*, Thèse de Doctorat, Université Paris Nanterre/Université de Sohag.
- GERDES K. et KAHANE S., 2009, « Speaking in piles: Paradigmatic annotation of French spoken corpus », in *Proceedings of the Fifth Corpus Linguistics Conference*, Liverpool, p. 1-15.
- GERDES K. et KAHANE S., 2015, « Non-constituent coordination and other coordinative constructions as dependency graphs », in *Pro-*

*ceedings of the 3rd international conference on Dependency Linguistics (Depling)*, Uppsala, p. 1-10.

GREVISSE M. et GOOSSE A., 2008, *Le bon usage. Grammaire française*, Bruxelles, De Boeck-Duculot (14<sup>e</sup> éd.).

HARRIS M. R., 1968, « French "autre", a Classificational Crux », *Romance Philology*, 21(4), p. 450-462.

KAHANE S., 2012, « De l'analyse en grille à la modélisation des entassements », in CADDEO S., ROUBAUD M.-N., ROUQUIER M. et SABIO F., *Penser les langues avec Claire Blanche-Benveniste*, Presses de l'université de Provence, p. 101-116.

KAHANE S. et PIETRANDREA P., 2012, « La typologie des entassements en français », in *actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF)*, Lyon, p. 1809-1828.

KLEIBER G., 2005, « Comment se « règle » linguistiquement l'exception : petite sémantique des constructions exceptives », *Faits de langues*, 25, p. 39-52.

MOIGNET G., 1959, *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève, Droz.

MOLTMANN F., 1995, « Exception sentences and polyadic quantification », *Linguistics and Philosophy*, 18, p. 223-280.

NØLKE H., 1983, *Les adverbes paradigmatissants : fonction et analyse*, Copenhague, Akademisk Forlag.

O'CONNOR K. et CORTEEL C., 2010, « Autre-different vs. other-different: A contrastive approach », in *Re-thinking synonymy: semantic sameness and similarity in languages and their description*, Helsinki, p. 1-8.

RAYNAL C., 2008, *La restriction en français : trois études sémantiques*, Thèse de Doctorat, Université Paris VII - Paris-Diderot.

ROUSSARIE L., 2014, « Sur la formalisation sémantique de "même que" et "autre que" », document de travail, p. 1-17

- SCHNEDECKER C., 2000, « Le nom propre modifié par autre ou Comment une Micheline peut en cacher », *Lexique 15/Les noms propres : nature et détermination*, 15, p. 77-92.
- SCHNEDECKER C., 2002, « Présentation : les adjectifs « inclassables », des adjectifs du troisième type ? », *Langue française*, 136, p. 3-19.
- SCHNEDECKER, C., 2006, *De "l'un" à "l'autre" et réciproquement... Aspects sémantiques, discursifs et cognitifs des pronoms anaphoriques corrélés "l'un/l'autre" et "le premier/le second"*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- TOVENA L. et VAN PETEGHEM M., 2002, « Différent vs autre et l'opposition réciproque vs comparatif », *Linguisticae Investigationes*, 25(1), p. 149-170.
- TOVENA L. et VAN PETEGHEM M., 2006, « La place de différents dans le syntagme nominal et les déterminants », in CORBLIN F., FERRANDO S. et KUPFERMAN L., *Indéfini et prédication*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 449-460.
- VAN PETEGHEM M., 1995, « L'indéfini autre : analyse sémantico-référentielle ou en quoi autre est déictique », in VAN DEYCK R., *Diachronie et variation linguistique. La deixis temporelle, spatiale et personnelle*, *Studies in Language*, Gand, Communication et Cognition, p. 87-114.
- VAN PETEGHEM M., 1997, « "Autre" et ses correspondants en roumain », *Revue romane*, 32(1), p. 27-50.
- VAN PETEGHEM M., 1999, « L'indéfini "autre" : déterminant ou adjectif ? », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 25(1-2), p. 235-250.
- VAN PETEGHEM M., 2000, « Les indéfinis corrélatifs : autre, même et tel », in BOSVELD-DE SMET L., VAN PETEGHEM M. et VAN DE VELDE D., *De l'indétermination à la qualification : les indéfinis*, Artois, Presses université, p. 117-202.

## NOTES

- (1) D'après Tovenà et Van Peteghem (2002), il existe, néanmoins, deux cas où *autre* peut s'interpréter comme un dépendant d'un SN contenant un quantifieur universel. Le premier cas est celui où le quantifieur universel, qui produit le sens de multiplication, introduit un événement ordonné dans le temps (ia) ; le deuxième cas où le nom quantifié par *chaque* est celui introduit par *autre* sont les mêmes. De plus, le SN contenant *chaque* se comporte à la fois comme antécédent du SN contenant *autre* (qui est généralement omis produisant ce que Corblin (1995) nomme une *anaphore nominale*) (ib).
- (i) a. Elle met **tous** les jours une **autre** robe. (Tovenà et Van Peteghem 2002 : 10)  
b. **Chaque** enfant s'est mis avec un **autre** pour former un binôme. (*ibid.* : 13)
- (2) Schnedecker (2006 : 111-112) a critiqué le terme *relationnel* utilisé par Harris qui se confond avec le terme *relationnel* indiquant les *pseudo-adjectifs*, une sous-classe d'adjectifs, bien identifiée par les grammairiens et linguistes, qui indiquent une relation avec le référent du nom dont ils sont dérivés (cf. *le voyage présidentiel* → *le voyage du président*).
- (3) Comme le montre Schnedecker (2006 : 106), sur le plan catégoriel, certains auteurs classent *autre* dans une catégorie mixte qui évite cette dualité pronom-adjectif. Citons par exemple Dauzat qui parle de catégorie « adjectifs pronom » ou Nyrope qui range *autre* dans un chapitre intitulé « Pronoms substantifs et adjectifs ». Au plan sémantique, *autre* est communément classé parmi les indéfinis. Il peut, parfois, être répertorié dans des sections à part, notamment, lorsqu'il ne rejoint pas d'autres classes fondées sur des bases sémantiques : celles des adjectifs qualificatifs (Yvon), des adjectifs de relation comparatifs (Clédat) et des quantitatifs (Greimas).
- (4) Certains emplois comme *autre chose* ; *autre part* ; *autres temps*, *autres mœurs*, etc. sont exceptés, selon Van Peteghem (1995 ; 1999). Dans ces

expressions, il s'agit d'emplois figés ou vieillis de *autre*. La preuve en est que dans un énoncé comme *autre chose est intéressant ici*, l'adjectif attribut *intéressant* ne s'accorde pas en genre avec le nom-tête *chose*, ce qui prouve le caractère figé du SN. On observe également que *autre* dans ces expressions est non déterminé, ce qui semble être un héritage de l'emploi du mot en français classique, où *autre* pouvait être utilisé sans article.

D'ailleurs, Harris (1968) a également employé cet argument pour étayer le statut adjectival de *autre* en faisant le parallélisme de *autre* sans déterminants dans des emplois du type *autre temps*, *autre mœurs* et des emplois des adjectifs du type à *bon chat*, *bon rat* (Schneedecker, 2006 : 108).

<sup>(5)</sup> Corteel (2010 : 14), à la suite de Schneedecker (2000 : 79), attribue cette valeur qualitative aussi au premier tour en citant l'exemple en (ii) dans lequel « les qualités / caractéristiques supposées de la robe de Lucie influent sur l'interprétation du SN une autre robe en le 'tirant' du côté qualitatif ».

(ii) Je me suis acheté une **autre** robe **que** celle de Lucie. (Corteel, 2010 : 14)